

Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table
Province de Namur

A.P.E. des clubs du 18 mars 2016 à Cerfontaine.

P.V. n°AP2 SAISON 2015/2016

Séance ouverte à 19h00.

Membres présents :

Mmes C. FOLIE, I. PIETQUIN ;
MM. F. GRANDJEAN, F. FREDERIC, P NOËL, J.-C. OGER, B. VAN KERM, P. WINAND.

Membres excusés :

M. L. LIESENS.
La rédaction de PV est assurée par M. P. NOËL.

1. Vérification des pouvoirs :

87 clubs représentant 700 équipes.

- a) Délégation : 75 clubs présents.
- b) Procuration : 5 clubs représentés.
- c) Nombre des votants

Nombre total de voix : max 700, clubs présents **75** clubs et représentés **5** clubs dont 2 clubs non en ordre de trésorerie (qui ne peuvent donc voter) soit **674** voix.

Remarque : le nombre de voix correspond au nombre d'équipes engagée et ayant pas déclaré forfait général (application de l'article 139 des ROI de l'ASBL AFFRBTT concernant les questions sportives).

2. Allocution de M. Bernard VAN KERM, président du C.P. :

Le président souhaite la bienvenue aux délégués, excuse Léon LIESENS, remercie le club de Vierves pour son accueil et présente les raisons de la convocation de la présente A.P.E.

Deux PowerPoint sont projetés, un pour présenter un bref historique, les motivations des différents acteurs, les problèmes et les défis à relever.

Un second pour présenter les deux solutions avec les points négatifs et positifs de chaque formule. Il explique aussi que des aménagements sont possible pour améliorer la nouvelle formule afin d'équilibrer plus les forces en présence. Ce qui ne sera difficilement réalisable si on retourne à l'ancienne formule.

3. Débats :

Les responsables de club ont la possibilité d'interpeller le CP par rapport aux points exposés et le président répond aux différentes questions.

Pendant ce temps, chaque club est appelé dans l'ordre inverse des indices et le CP lui remet son enveloppe avec ses bulletins de votes.

4. Résultats des votes :

- Nombre de voix pour : 401 voix.
- Nombre de voix contre : 271 voix.
- Aucune abstention.

Majorité des voix fixée, selon les R.S., à 338 soit la moitié des voix présentes ou représentées plus une voix.

En conséquence, il est mis fin à l'essai d'un interclubs basé sur deux championnats lors d'une saison sportive. Le retour à un seul championnat sur une saison sportive sera donc de nouveau d'application à partir de la saison 2016-2017.

5. Clôture par le Président

Le Président remercie les clubs présents de l'intérêt qu'ils ont apportés à cette APE et donne rendez-vous le 14 mai à 14h00 pour l'AP de fin de saison.

Séance levée à 22h30.

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Bonne fin de saison à tous.